VALLOIRE
GALIBIER

MAIRIE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
ARRONDISSEMENT ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE DE VALLOIRE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026

N° 11-2026

L'an deux mil vingt-six, le deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corine FALCOZ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13
FALCOZ Corine - KWIATKOWSKI Johann - CONTARDO Yves - EBURDERY Aurélie - DELANNOY Pascal - RAMBAUD Xavier - GILLOT Patrick - PENINON Gwenaëlle - GIRAUD Nicolas - BERQUEZ Sophie - JOFFRE Aurélie – LAURENT Marion - ROUGEAUX Jean-Pierre

Représentés : 2
RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine) - MAGNIN Carine (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Absents : 0

Secrétaire de séance :

Madame PENINON Gwenaëlle

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 août 2026 est approuvé à l'unanimité.

Mairie de Valloire
1, place de la Mairie
73450 Valloire
Tél. 04 79 59 03 11
mairie@mairie-valloire.fr
www.mairie-valloire.fr

1. **Information des décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire**

➢ **Décision n° 2026/31 : Droit de préemption**

Le Maire, sur proposition de la municipalité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'aliénation des parcelles suivantes :

Sections	Références cadastrales	Contenance du bien vendu	Situation, lieu-dit
D	1465	Garage	454 Rue des Grandes Alpes
K	796	Parking	La Grand Vy

➢ **Décision n° 2026/32 : Convention d'occupation parcelle D 2321 - Bar après-ski – La Brive**

2. **Délégation de service public des remontées mécaniques, du domaine skiable et des équipements touristiques à la SEM Valloire : Compte-rendu annuel au concédant 2024-2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte du compte-rendu annuel de la SEM Valloire pour l'année comptable 2024-2025 tel que déposé sur la table des délibérés.

3. **Don à l'Association des Petits Princes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reverser sous forme de don à l'Association Petits Princes la somme de 1 100 € correspondant à la vente aux enchères d'une ancienne télécabine de la Sétaz.

4. **Acquisition du matériel du restaurant d'altitude de Château Ripaille**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➢ d'approuver l'acquisition auprès de la SARL Rocher Ripaille sise cas échéant], des biens mobiliers et équipements affectés au restaurant d'altitude « Château Ripaille », comprenant les biens tels que précisé en annexe de la présente délibération,

Mairie de Valloire
1, place de la Mairie
73450 Valloire
Tél. 04 79 59 03 11
mairie@mairie-valloire.fr
www.mairie-valloire.fr

- d'approuver le prix global d'acquisition fixé à 94 530 € TTC, correspondant à l'ensemble des biens mentionnés à l'article 1er et détaillés dans l'inventaire annexé,
- de dire que les biens acquis seront intégrés au patrimoine de la commune et affectés aux besoins du site du restaurant d'altitude « Château Ripaille », notamment pour permettre, selon les décisions ultérieures de la commune, la poursuite, la reprise ou la préparation d'une activité de restauration et d'accueil du public ainsi que l'entretien, l'exploitation et la sécurisation du site,
- de dire que la commune pourra également, dans le respect des règles applicables, mettre tout ou partie de ces biens à disposition de l'exploitant qui serait ultérieurement retenu pour assurer l'exploitation du restaurant,
- de préciser que la commune procédera, à l'ensemble des formalités administratives nécessaires au transfert de propriété et à l'identification des biens le nécessitant, notamment des matériels roulants,
- d'autoriser Madame le Maire à signer, tous actes, contrats, factures, procès-verbaux de remise et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et notamment de procéder au paiement du prix et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'entrée des biens dans le patrimoine communal
- de préciser que les crédits nécessaires à cette acquisition, d'un montant maximal de 94 530 € TTC, sont inscrits au budget principal de la commune, sur les crédits prévus à cet effet.

5. Acquisition foncière auprès des consorts Carraz Coindet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition par la commune des parcelles inscrites dans le tableau ci-dessus appartenant aux consorts Carraz-Coindet au prix de 1 400 €,
- décide de procéder à la régularisation de l'acquisition des 4 parcelles susvisées par un acte établi en la forme administrative,
- d'autoriser Monsieur Johann Kwiatkowski, 1er Adjoint au Maire, à représenter la Commune lors de la signature des actes à intervenir, conformément à l'article L 1311-13 du Code général des collectivités territoriales

Mairie de Valloire
1, place de la Mairie
73450 Valloire
Tél. 04 79 59 03 11
mairie@mairie-valloire.fr
www.mairie-valloire.fr

VALLOIRE
GALIBIER

MAIRIE

6. Désignation du référent déontologue au service des élus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de désigner en qualité de référent déontologue élu, le référent déontologue élu du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon qui a été désigné par le Cdg73 afin d'exercer cette mission pour les élus des collectivités et établissements publics de la Savoie qui en font la demande,
- d'approuver la convention d'adhésion, avec le Cdg73, à la mission référent déontologue pour les élus qui prend effet à sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2026, renouvelable pour une durée d'un an, par reconduction tacite, soit jusqu'au 31 décembre 2027, et jointe en annexe de la présente,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion et tout élément relatif à l'application de la présente décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mercredi 2 septembre 2026 à 20h00.

La secrétaire de séance,
Gwenaëlle PENINON

Le Maire,
Corine FALCOZ.

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Mairie de Valloire
1, place de la Mairie
73450 Valloire
Tél. 04 79 59 03 11
mairie@mairie-valloire.fr
www.mairie-valloire.fr